

MAGIC'CLEAN

Réf. 2293

Nettoyant dégraissant désodorisant**PROPRIETES**

- ❖ Nettoyant dégraissant prêt à l'emploi sans rinçage⁽¹⁾, nettoie et dégraisse en une seule opération
- ❖ Nettoie et dégraisse toutes surfaces lavables, y compris le verre et l'aluminium
- ❖ Efficace sur tous types de souillures ou de salissures : graisses et souillures animales, végétales et minérales
- ❖ Sans résidu après essuyage, il laisse propre et dégraissé toute surface lavable
- ❖ Idéal pour le nettoyage des graisses, huile, encre, pastel, crayon, rouge à lèvres, film de nicotine, souillures alimentaires et autres taches tenaces
- ❖ Nettoie et désodorise en une seule opération grâce à son parfum frais puissant et longue durée
- ❖ Idéal en cuisine pour le nettoyage des matériels, tables et accessoires de cuisson, hottes et filtres de hottes, plans de travail et éviers carrelés, en matériaux composites ou synthétiques, extérieurs et intérieurs des appareils électroménagers, tables de repas, mobiliers et aménagements de cuisine, bacs de stockage des déchets, poubelles plastiques et inox, sols et plus généralement toutes surfaces lavables
- ❖ Très efficace, Magic'clean permet également le nettoyage et le dégraissage de toutes surfaces lavables dans l'environnement sanitaires, couloirs, chambres, cages d'escaliers, garages, meubles et mobiliers de jardins, salles de classe (tables, tableaux noirs, plastiques, PVC,), etc.

MODE D'EMPLOI

- ❖ Pulvériser directement le produit sur les surfaces à nettoyer.
- ❖ Essuyer avec une ouate d'essuyage ou un chiffon non peluchant.
- ❖ ⁽¹⁾ Pour le matériel et les surfaces pouvant entrer en contact avec les denrées alimentaires, faire suivre d'un rinçage à l'eau potable.

CARACTERISTIQUES

- ❖ pH du produit pur 12,85 ± 0,5
- ❖ Densité à 20°C 1,01 ± 0,01
- ❖ Parfum Menthe fraîche et essences d'eucalyptus
- ❖ Aspect Liquide limpide
- ❖ Couleur jaune à vert fluorescent
- ❖ Composition : Combinaison de tensioactifs non ioniques, solvants oxygénés, sels minéraux alcalins, séquestrant et parfum

LEGISLATION

- ❖ Conforme a l'arrêté du 8 septembre 1999 modifiée par l'arrêté du 19/12/2013 concernant le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- ❖ Faire suivre d'un rinçage a l'eau potable.
- ❖ Produit non soumis à la T.G.A.P. (Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes)

CONDITIONNEMENT

Flacon de 1 L, Bidons de 5 L